



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 1^{er} décembre 2016 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Construction d'une maison unifamiliale à l'arrière d'un lot déjà construit. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : Rue des Lobélies
Lot 3 347 698 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 16 novembre 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier